Le cimetière de l'Ouest

Légendes

- Espaces cinéraires (jardin du souvenir, columbarium, jardin cinéraire)
- Carrés militaires
- Espaces de Recueillement (recueil enfants, lieu de recueillement)
- Accueil cimetière
- PIETONS
- ENTRÉE VÉHICULES
- Parking

Rosier du souvenirs

Jardin cinéraire 51

Jardin du souvenir 32b

Columbarium

INFOS

Cimetière de l'Est
129, rue Larévellière
Tél. : 02 41 43 65 40

Cimetière de l'Ouest
Rue de la Meignanne
Tél. : 02 41 48 21 27

Cimetière Saint-Léonard
Rue Saint-Léonard
Tél. : 02 41 43 65 40

© Atmosphère 02 41 66 85 38 Imprimerie N'LIGHT - Angers/Ecouflant

ANGERS 21
Des services pour chacun
culture > service > sport > environnement > jeunesse

L'offre cinéraire des cimetières d'Angers

Angers
www.angers.fr

L'offre cinéraire est variable selon le cimetière. Les cimetières de l'Ouest et de l'Est proposent une large gamme de services. Celui de Saint-Léonard offre seulement la possibilité du terrain cinéraire.

Le régime des concessions funéraires de 8, 15 ou 30 ans, est applicable à l'ensemble de ces espaces. Le dépôt de plaques, de fleurs et autres signes du souvenir y est réglementé.

Les espaces aménagés par la Ville d'Angers :

■ Le jardin du souvenir :

destiné aux familles qui peuvent y disperser les cendres de leurs défunts.

■ Colonne ou stèle du souvenir:

Installées dans les jardins du souvenir, des emplacements y sont concédés pour 8 ans aux familles qui souhaitent y apposer une plaque à l'identité du défunt dont les cendres ont été dispersées dans ces jardins.

■ Le columbarium :

édifice composé de cases pouvant recevoir chacune de 3 à 4 urnes.

■ Le jardin cinéraire :

• Soit un terrain pré-équipé par la Ville d'Angers de caveaux pouvant recevoir chacun de 3 à 4 urnes. Il peut être complété par un monument si la famille le souhaite.

• Soit un espace avec stèle qui permet d'enfouir l'urne en pleine terre. Un dispositif en tête est prévu pour recevoir une stèle éventuelle.

■ Rosier du souvenir:

Jardin planté de rosiers tige. Emplacement concédé à une famille au pied d'un rosier, où elle peut inhumer jusqu'à 4 urnes, le rosier est entretenu par la Ville. Seules des fleurs coupées peuvent être mises dans le bac pique fleurs collectif du jardin. Pas d'éléments ni d'objet du souvenir autre. Identification des défunts sur plaque ardoise à la charge de la famille.

Les espaces aménagés par les familles :

■ Le terrain cinéraire :

espace libre individualisé à aménager. Il est concédé pour accueillir des urnes cinéraires en caveau ou en pleine terre. Un monument est possible. Existe sur les trois cimetières.

■ La sépulture de famille :

l'urne peut toujours être inhumée dans une sépulture familiale ou scellée sur le monument.

Informations complémentaires : auprès de l'accueil des cimetières.

Horaires de l'accueil : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Le samedi de 8 h à 12 h.

Plusieurs sites sont possibles :

- **le cimetière de l'Ouest :** situé dans le quartier Doutre/Saint-Jacques,
- **le cimetière de l'Est :** situé dans le quartier des Deux-Croix (près de Saint-Barthélemy),
- **le cimetière Saint-Léonard :** en limite de Trélazé.

Le cimetière de l'Est

Jardin cinéraire 11

Columbarium amalthée

Columbarium Blouin

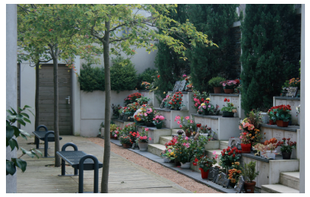

Columbarium Uranus

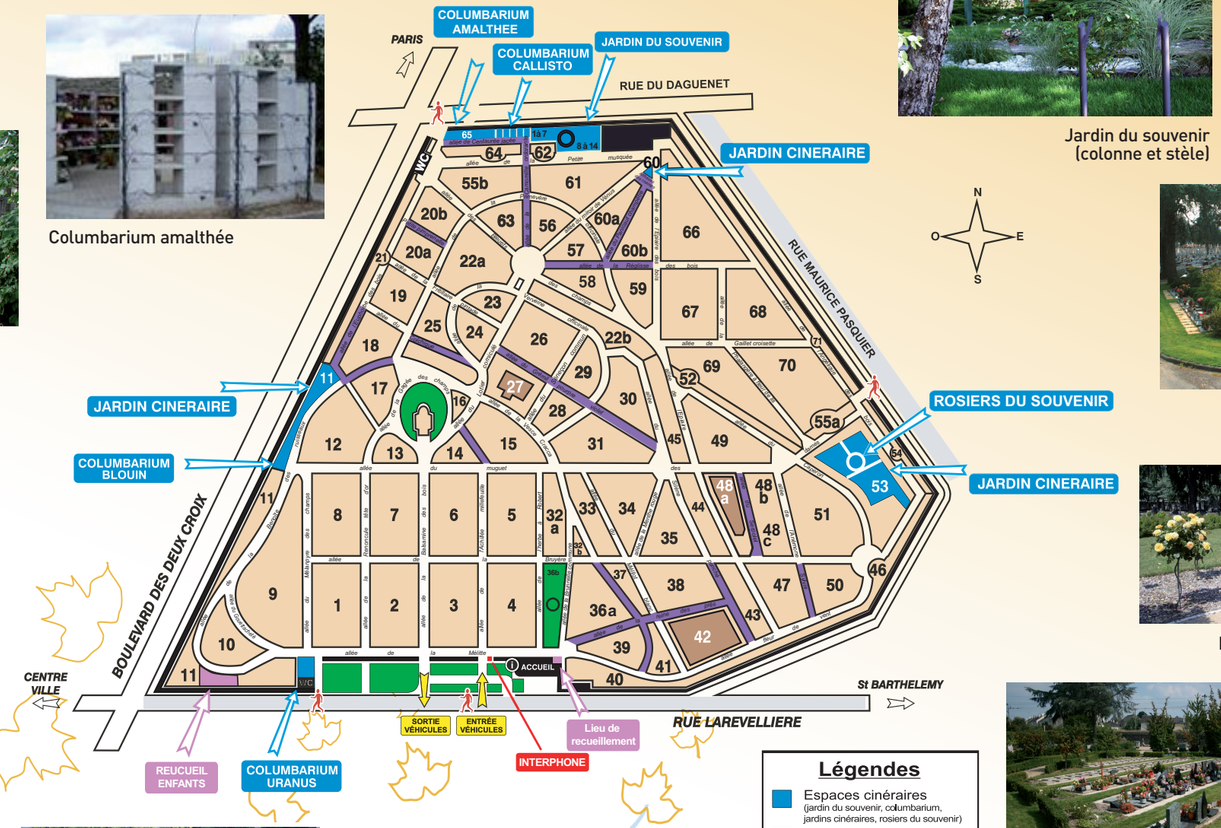

Jardin du souvenir (colonne et stèle)

Jardin cinéraire 60

Rosiers du souvenir

Jardin cinéraire 53